



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2019-2021

Plan d'action adopté par la résolution CA-2018-2019-33 du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à sa 57^e séance ordinaire tenue à Québec le 6 décembre 2019 et révisé par la résolution CA-2020-2021-36 du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à sa 63^e séance ordinaire tenue par vidéoconférence le 5 mars 2021

Contexte

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est encadré par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1, a 61.1) qui stipule que les organismes publics, dont le Conservatoire, doivent produire, adopter et rendre public un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, et le rendre disponible dans leur site Web en vue d'en promouvoir la mise en œuvre.

La politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui agit en complément de la Loi, repose sur la volonté de mieux assurer aux personnes handicapées le respect de leurs droits dans un esprit d'égalité. De plus, elle vise à accroître, sur une période de 10 ans, la participation sociale des personnes handicapées.

À l'aide de ce plan d'action bisannuel, le Conservatoire veut déterminer et réduire les obstacles pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées. Ce document fait état des actions déjà réalisées et suggère les mesures à mettre en place pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

Depuis le 6 mars 2013, la coordination du plan d'action est assumée par le Secrétariat général, qui coordonne l'ensemble des éléments du plan d'action pour en faire un tout cohérent et assurer une bonne organisation des différentes étapes liées à son élaboration et à sa mise en œuvre. La Direction des ressources financières, matérielles et technologiques appuie le secrétaire général dans cette fonction et collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action.

Le suivi du projet sera assuré par le secrétaire général en ce qui a trait aux aspects sociaux, et par la Direction des services administratifs en ce qui a trait aux aspects physiques.

Qu'est-ce qu'une personne handicapée?

Selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1, article 1. g), une personne handicapée est :

« Toute personne ayant une **déficience** entraînant une **incapacité significative et persistante** et qui est sujette à rencontrer des **obstacles** dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Selon cette définition, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) peuvent être concernés. C'est en fonction de sa situation personnelle (déficiences, incapacités et obstacles rencontrés) que l'élève est considéré ou non comme une personne handicapée. Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui ne sont pas considérés comme des personnes handicapées peuvent néanmoins recevoir des mesures d'accommodements.

PORTRAIT DU CONSERVATOIRE

Sa mission

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec regroupe neuf (9) établissements d'enseignement, dont sept (7) en musique et deux (2) en art dramatique, établis dans sept (7) régions du Québec. Ces établissements offrent une formation artistique qui prépare à une carrière professionnelle dans ces deux domaines d'activités. Le Conservatoire favorise, dans chaque

milieu, le développement de la formation initiale en musique et en art dramatique, et appuie les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale sur tout le territoire québécois.

Si les services de l'institution s'adressent principalement à ses élèves en musique et en art dramatique, le Conservatoire estime que son action bénéficie à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque l'enseignement qu'il offre et les activités artistiques qu'il produit ou soutient contribuent à la vitalité culturelle du Québec.

Son personnel

Au 30 juin 2020, le Conservatoire compte 322 employés répartis comme suit :

- Personnel enseignant : 220
- Cadres : 15
- Professionnels : 12
- Personnel de bureau, technique et ouvrier : 75

La Direction générale du Conservatoire regroupe 18 employés, dont 17 travaillent dans l'édifice abritant le ministère de la Culture et des Communications à Québec, et 1 dans les installations montréalaises du Conservatoire de musique et du Conservatoire d'art dramatique.

La très grande majorité des employés (professeurs, employés administratifs et gestionnaires) travaillent dans un des neuf établissements du réseau d'enseignement du Conservatoire. Il s'agit des établissements d'enseignement de la musique de Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et de Val-d'Or, ainsi que des établissements d'enseignement de l'art dramatique de Québec et de Montréal. Dans le cas du Conservatoire d'art dramatique de Québec, les employés sont répartis dans quatre immeubles distincts, dont un qu'il partage avec le Conservatoire de musique de Québec.

Le Conservatoire est locataire des lieux qui logent ses activités et qui sont loués par l'entremise de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Ses secteurs d'activités

Le Conservatoire offre une formation professionnelle en musique et en art dramatique. Il compte environ 900 élèves répartis dans tous les ordres d'enseignement, depuis le primaire jusqu'au 2^e cycle universitaire inclusivement.

À l'égard des relations avec les organisations locales et régionales, l'institution entretient des liens de partenariat très étroits avec le milieu de l'éducation : centres de services scolaires, établissements d'enseignement collégial, universités, Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ).

Le Conservatoire offre, de plus, son encadrement et son soutien à des écoles de musique et à des professeurs privés, notamment par le biais d'ateliers de perfectionnement, de cours de maître, ainsi que de programmes externes, d'éveil musical et de Préconservatoire. Ces programmes étaient offerts à environ 300 élèves en 2019-2020.

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, le Conservatoire accueille un public de tous âges qui assiste à des concerts et à des spectacles dans ses diverses salles. De plus, le Conservatoire loue ses salles à des organisations artistiques professionnelles et accueille des artistes et des ensembles en résidence.

Le Conservatoire collabore également avec certains ministères et organismes gouvernementaux, particulièrement le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et ses sociétés d'État ainsi que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur.

L'année financière du Conservatoire commence le 1^{er} juillet de chaque année et l'année scolaire débute en août pour se terminer en juin. Ce plan d'action couvre donc la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

Les obligations du Conservatoire à l'égard des personnes handicapées

En vertu de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la Politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Conservatoire est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public. De plus, le Conservatoire se doit d'entreprendre une démarche proactive afin de réduire, voire d'éliminer, les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès à ses documents et services.

Ces obligations s'appliquent envers toute personne handicapée, qu'elle soit élève, parent, membre du personnel, spectatrice, partenaire ou simplement citoyenne intéressée par le Conservatoire.

En vertu de la politique mentionnée, le Conservatoire se doit de rendre compte chaque année du nombre de plaintes reçues et traitées ainsi que des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et services.

Évaluation de la situation

En 2018-2019, l'institution n'a reçu aucune demande formelle d'accommodement de la part d'une personne handicapée. Aucune plainte n'a été formulée à l'égard du Conservatoire quant à l'accessibilité de ses installations ou l'accessibilité aux documents et autres services.

Le site Web du Conservatoire, dont la réalisation date de 2008, respecte la majorité des normes d'accessibilité édictées par le Conseil du trésor. Une refonte du site Web du Conservatoire est prévue pour 2019-2020 et le Conservatoire tiendra compte, dans sa démarche, des normes d'accessibilité prescrites par le Conseil du trésor.

Le Conservatoire a produit et livré, en octobre 2015, à la Commission des droits de la personne, un rapport dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi. Un programme d'accès à l'égalité a été approuvé par le conseil d'administration en janvier 2018.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017-2019

La formation

Depuis 2013, la secrétaire générale a participé à diverses formations pertinentes pour assurer l'élaboration et le suivi adéquats des plans d'action à l'égard des personnes handicapées, dont des ateliers de l'Office des personnes handicapées sur la production du plan d'action annuel et l'accès aux documents et services offerts au public ainsi qu'une formation sur l'accommodement des étudiants en situation de handicap au postsecondaire et une formation sur les médias sociaux offerte par l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap.

Les autres actions

Les priorités identifiées lors de l'analyse des résultats du questionnaire sur l'accessibilité des lieux publics dans les établissements du Conservatoire ont été révisées et les établissements ont communiqué avec le locateur pour établir les travaux d'amélioration possibles en fonction des budgets disponibles. Plusieurs projets sont en cours, dont un dans le cadre du plan d'investissement *Accessibilité sans obstacles*.

Le projet en cours de refonte du site Web du Conservatoire tient compte des normes d'accessibilité dictées par le Conseil du trésor.

Conformément au programme d'accès à l'égalité en emploi adopté par le conseil d'administration en janvier 2018, le Conservatoire mentionne dans ses offres d'emploi qu'il souscrit à ce programme.

Le Conservatoire a offert une formation sur les modes d'intervention auprès des élèves atteints de TDAH aux professeurs de l'ensemble des établissements d'enseignement.

Aux fins d'identifier les élèves en situation de handicap, le Conservatoire a ajouté dans ses formulaires d'inscription au cours de l'année 2018-2019, une possibilité d'autodéclaration d'une situation de handicap, afin de mieux cerner les besoins des élèves et de déterminer si des mesures peuvent être prises pour les soutenir et les accommoder.

MESURES ENVISAGÉES EN 2019-2021

Pour les mesures qui suivent, le Conservatoire s'engage à poursuivre ses efforts afin de réduire, d'éliminer ou de prévenir les obstacles et ainsi de faciliter l'intégration des personnes handicapées à ses différents secteurs d'activités, et ce, tant pour la clientèle étudiante, le personnel, les personnes invitées et le grand public.

Afin d'élaborer le plan d'action 2019-2021, tous les élèves du réseau du Conservatoire ont été consultés par sondage anonyme du 11 au 22 mars 2019. Au total, 178 répondants ont participé partiellement à la consultation alors que 57 répondants ont complété le questionnaire. Le nombre de répondants est nettement supérieur au nombre d'élèves ayant déclaré être en situation de handicap.

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats
Gestion organisationnelle	Accessibilité des lieux, des activités et du site Internet	Améliorer l'accessibilité des établissements du réseau du Conservatoire	Poursuivre les démarches auprès du locateur des établissements pour éliminer les obstacles physiques identifiés selon les priorités établies dans chaque établissement	En continu	Directeurs des établissements Directrice des ressources financières, matérielles et technologiques Responsables administratifs	Collaboration pour chaque obstacle relié aux lieux ou à l'équipement	Interventions discutées avec le locateur, en cours ou réalisées
			Poursuivre la refonte du site Web en prenant en compte les normes d'accessibilité édictées par le Conseil du trésor	Finalisation de la démarche de refonte prévue au cours de l'exercice 2020-2021	Directrice générale Coordonnatrice communications et stratégie numérique	Fonctions d'accessibilité	Fonctions d'accessibilité intégrées au devis de la refonte du site Web
		Sensibiliser le personnel des salles de concert et de spectacles aux besoins des personnes handicapées et aux comportements à adopter envers elles	Former le personnel d'accueil des salles de concert et de spectacles à répondre aux besoins des personnes handicapées (et faire connaître le guide <i>Web Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ (diffusion au personnel en contact avec le grand public)	À l'occasion de la réouverture des salles de spectacle au public	Directeurs des établissements	Personnel d'accueil des salles de concert et de spectacles	Registre de présences des formations pertinentes
			Informer les responsables de la billetterie des salles de concert et de spectacle de la mesure de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées aux concerts et aux spectacles	À l'occasion de la réouverture des salles de spectacle au public	Directeurs des établissements	Diffusion de la mesure à tous les responsables de la billetterie du réseau	Liste d'envoi par MIO
	Méconnaissance des mesures d'adaptation pour les postes de travail	Sensibiliser le personnel administratif à l'approvisionnement accessible	Distribuer le Guide sur l'approvisionnement accessible de l'OPHQ au personnel administratif et le sensibiliser sur son contenu (« L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées – Guide d'accompagnement, volet équipements de bureau, 2 ^e édition)	Mars 2021	Directrice des ressources financières, matérielles et technologiques	Responsables administratifs	Liste d'envoi par courriel
	Méconnaissance des considérations d'accessibilité des personnes handicapées dans le processus d'acquisition	S'assurer que la notion d'accessibilité des personnes handicapées est considérée lors de processus d'approvisionnement de certains biens.	Communications à cet effet avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Collecto Services regroupés en éducation, lors de processus d'approvisionnement de certains biens	Lors de démarches d'approvisionnement nécessitant l'appui de ces organismes	Directrice des ressources financières, matérielles et technologiques	Intervenants externes en approvisionnement	Courriels transmis

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats
		Sensibiliser le personnel du service des ressources humaines à la réalité des personnes handicapées	Informé le personnel des ressources humaines et les gestionnaires de la <i>Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées</i> et les sensibiliser à son contenu	Décembre 2019 Annuellement	Directrice des ressources humaines et de la rémunération Secrétaire générale	Conseillers en ressources humaines et directeurs de service et d'établissement	Compte rendu du collège des directeurs
		Former le personnel responsable de la dotation qui participe à l'embauche sur la réalité des personnes en situation de handicap	Jun 2021	Directrice des ressources humaines et de la rémunération	Une formation offerte à la conseillère à la dotation en ressources humaines	Registre de présences à la formation pertinente	
		Analyser les appels de candidatures et les outils de sélection afin de s'assurer qu'ils ne soient pas discriminatoires envers les personnes handicapées	En continu	Directrice des ressources humaines et de la rémunération	Analyse de gabarit d'appels de candidatures et des outils de sélection	Grilles d'analyse d'appels de candidatures et des outils de sélection	
		Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité en emploi du Conservatoire	En continu	Directrice des ressources humaines et de la rémunération	Ajout d'un élément du programme d'accès à l'égalité relié aux enjeux des personnes handicapées	Programme d'accès à l'égalité en emploi	
	Méconnaissance des mesures d'adaptation à la disposition des élèves en situation de handicap, incluant les troubles d'apprentissage	Outiller les professeurs du réseau à adapter leurs méthodes d'enseignement aux élèves atteints de TDAH	Poursuivre la formation des professeurs sur les modes d'intervention auprès des élèves atteints de TDAH	Jun 2021	Directeurs des établissements	Sessions de formation offertes aux professeurs selon les besoins	Registre de présences aux formations pertinentes
			Amorcer une réflexion pour assurer une gestion coordonnée et une application cohérente de mesures d'accommodement pouvant être offertes dans l'ensemble du réseau aux élèves en situation de handicap	Transmettre un courriel d'information par Mio à tous les élèves du Conservatoire et les inviter à divulguer toute situation de handicap qui pourrait faire l'objet de mesures d'accommodement en vue de favoriser leur progression académique	Février-Juin 2021	Directeur des études, responsable du Service à la vie étudiante	Diffusion de l'information pertinente auprès de tous les élèves du Conservatoire
			Sensibiliser les directeurs d'établissements sur la question des mesures d'accommodements pouvant être offertes aux élèves en situation de handicap			Directeurs des établissements	Mesures mises en place pour clarifier les rôles des intervenants et pour assurer la confidentialité des informations colligées
			Encadrer la gestion des mesures d'accommodement (en tenant compte des exigences des niveaux d'études et des programmes du Conservatoire)				
		Clarifier les rôles des divers intervenants lors de la mise en œuvre de mesures d'accommodement					

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats
			Prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des données au soutien des accommodements recherchés				
	Méconnaissance des impacts de la mise en œuvre des mesures sanitaires dans les établissements, pour les personnes handicapées	Sensibiliser les directeurs des établissements sur les aménagements qui pourraient être requis aux mesures sanitaires en regard de besoins spécifiques de personnes en situation de handicap.	Transmettre un courriel d'information aux directeurs des établissements et les inviter à consulter l'« Aide-mémoire pour des mesures sanitaires accessibles » (Kéroul)	Mars 2021	Secrétaire générale	Directeurs des établissements	Liste d'envoi par courriel aux directeurs des établissements

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action a été adopté le 6 décembre 2019 par le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Il sera publié en format PDF sur le site Web du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à l'adresse : www.conservatoire.gouv.qc.ca/

Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

Michèle Bernier
Secrétaire générale
Direction générale
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
225, Grande-Allée Est, 3^e étage, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2327, poste 7322
Courriel : michele.bernier@conservatoire.gouv.qc.ca